

## Ateliers philo en LP (Thème I - fiche 2) Contribution groupe philosophie

La note de service (du 1/03/2021) parue au BO n°15 (du 15/04/2021) permet depuis la rentrée 2021 la généralisation des ateliers de philosophie, en classe terminale des lycées professionnels (1).

Cette nouvelle offre disciplinaire, proposée exclusivement sous la forme « d'ateliers » (2), répond à un mandat du SNUEP-FSU ainsi qu'il étend la composante philosophique d'une « culture commune » aux trois voies (générale, technologique et désormais professionnelle), raison pour laquelle le SNES-FSU est favorable au principe d'une telle extension. Mais, outre le caractère confidentiel de ces ateliers quant au nombre d'élèves concernés (3), la participation de professeurs de philosophie volontaires, pose un certain nombre de problèmes.

En effet, le dispositif actuel mène à une double impasse. Côté ressources humaines, les seuls professeurs de philosophie - même s'ils étaient tous volontaires - ne suffiraient pas à répondre aux besoins considérables que nécessiterait la mise en place d'une heure de philosophie par semaine (4). L'autre impasse est statutaire. Si le volontariat a le grand mérite d'empêcher les compléments de services dans les LP voisins, il implique en revanche, une surcharge de travail rémunérée en HSE. Quant à demander à intégrer ces ateliers dans les services des professeurs de philosophie, on ouvrirait là une boîte de Pandore (5).

Il appartiendra donc au SNUEP-FSU de préciser sous quelle forme, les PLP pourront / devront s'impliquer davantage dans ce dispositif : nouvelle bivalence ? bivalence existante (type lettres-HG) avec un « profil » philosophie associé à une formation spécifique ?

Néanmoins, faut-il renoncer pour autant à toute collaboration entre PLP et professeurs de philosophie volontaires, dans le cadre d'une co-intervention, dont le budget toutefois serait abondé en conséquence ? (6)

- (1) Les premières expérimentations en la matière, datent du milieu des années 90 (académies de Nantes, Montpellier, Aix-Marseille, Limoges, Nice, Reims, Créteil par exemple). Elles ont été abandonnées faute de moyens, alors qu'elles étaient globalement concluantes (60% des LP concernés à Reims en 2003-2004 mobilisant plus d'une vingtaine de professeurs de philosophie sur cette seule académie...).
- (2) Pour l'instant, sans programme ni épreuve, ce qui pose problème !
- (3) Seuls 2,4 % des LP sont actuellement concernés à l'échelle nationale (soit une cinquantaine de LP sur 2100 selon les chiffres fournis par l'inspection en décembre 2021). Sachant que chaque LP accueillant un atelier philo, ne l'ouvre le plus souvent qu'à un seul groupe (de moins de 15 élèves), seul un très faible pourcentage d'élèves de terminale aura été concerné par ces ateliers cette année (de l'ordre probablement d'un petit 0.5 % ...).
- (4) Les 164 000 élèves potentiellement concernés, répartis en groupes d'une douzaine, nécessiteraient +/- 800 ETP, alors qu'on ne compte qu'environ 5200 professeurs de philosophie (public + privé). Rappel, seule une cinquantaine de professeurs de philosophie est concernée cette année...
- (5) Demander l'intégration de ces ateliers dans les services des professeurs de philosophie, impliquerait très vite des compléments de service imposés sur plusieurs LP, avec un effet boule de neige. Car pourquoi ne pas élargir ces services partagés en LP à d'autres disciplines (lettres, math, HG, etc.) ?
- (6) A condition de ne pas siphonner la dotation initialement prévue en LP.

Jean-François Dejourn, Secteur contenus.